

Séance du 30 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur ARRABIT Bernard, Maire

Hor ziren / Présents : ARRABIT Joana - AYCAGUER Patxi – CHAPRENET Nathalie - CLAVERIE Peio – DAGORRET Jean-Baptiste — ERREA Maritxu - ETCHEGARAY Jean-Pierre — SANCHEZ Cristina – VALLEE Jean-Baptiste - HEURTEBIZE Mirentxu – DURRUTY Bruno – LAGOURGUE Joseph

Ezin etorriak / Absents excusés : ANSOLA Gratien — EYHERAMENDY Emilie

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : ERREA Maritxu

253-002 – Subventions 2020 aux associations d'Arrossa

(Nomenclature 7.5 – Subventions – Subventions aux associations d'Arrossa 2020)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour le fonctionnement des associations régie par la Loi 1901.

Après avoir étudiée les demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder des subventions aux associations de Saint Martin d'Arrossa suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION
GOGOTIK ARI	Clique de Saint Martin d'Arrossa	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	Regroupement des anciens combattants du village	200 €
CLUB ELGARREKIN	Club du 3 ^e âge de Saint Martin d'Arrossa	200 €
A.C.C.A. ARROSSA	Association des chasseurs du village	200 €
ARROSSA	Association cinéma – théâtre de Saint Martin d'Arrossa	200 €
HERLAUZA	Association culturelle basque	200 €

254-002 – Subventions 2020 aux associations

(Nomenclature 7.5 – Subventions – Subventions aux associations 2020)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour le fonctionnement des associations régie par la Loi 1901.

Après avoir étudiée les demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder des subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION
XALBADOR KOLEGIOA	Sorties pédagogiques pour les enfants d'Arrossa	350 €
OGEC BIL ETXEA	Sorties pédagogiques pour les enfants d'Arrossa	100 €
INTEGRAZIO BATZORDEA	Aide aux enfants handicapés en ikastola	300 €
ASS POUR ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES	Aide aux enfants malades	100 €
AFM TELETHON	Lutte contre les maladies neuromusculaires	100 €
VAINCRE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	Lutte contre la mucoviscidose	100 €
CROIX ROUGE	Aide aux familles dans la précarité	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	Aides aux familles en détresse	100 €
IRISARTARRAK HANDBALL	Club de handball d'Irissarry	300 €
U.S. HANDBALL NAFARROA	Club de handball de Baigorri	300 €
ZAHARRER SEGI	Club de pelote de Baigorri	800 €
NAFARROA RUGBY	Club de rugby Garazi / Baigorri	600 €
F.C. ARRANOAK	Club de foot d'Ossès	300 €
F.C. GARAZI	Club de foot Garazi	300 €
HANDISPORT	Aide pratique des sports aux personnes handicapées	200 €
TENNIS CLUB DE GARAZI	Club de tennis de Garazi	100 €
USEP Baigorri – Garazi	Sport à l'enseignement premier degré	100 €
GOIZEKO IZARRA	Club de pelote de Garazi	200 €
GARAZ'IGERI	Club de natation de Garazi	100 €
IRULEGIKO IRRATIA	Radio en langue basque	200 €
HERRIA	Journal hebdomadaire en langue basque	100 €
LA CHORAL DU BAIGURA	Chorale d'Arrossa – Ossès – Irissarry – Suhescun	100 €
LURRAMA	Organisation du salon Lurrama	100 €
LURZAINDIA	Acquérir les terres agricoles et les mettre à disposition d'agriculteurs	100 €

SUSTENGU	Service de remplacement des exploitants agricoles en cas de maladie ou d'accident	100 €
LABORANTZA GANBARA	Développement agricole	100 €
KANALDUDEKO LAGUNAK	Télévision locale participative	100 €
MEDIABASK	Média basque	200 €
EUSKAL RAID	Organisation de la course Euskal Trail	100 €
EUSKAL KONFEDERAZIOA	Association de promotion de la langue basque	200 €
GARAZIKUS	Cinéma de Garazi	200 €
NAFAR GAZTE	Organisation de camps d'animation pour les jeunes	100 €
FRANTSESENIA	Ecole agricole de Garazi	100 €
HERRI URRATS	Organisation fête annuelle des ikastolas fédérées à Seaska	100 €
MOUNHOA YOSEIKAN BUDO	Pratique de Yoseikan Budo	50 €
G.D.O.N. Baxe Nafarroa	Sauvegarde des vignes	250 €
FAMILLES RURALES GUZIENTZAT	Epanouissement des personnes et des familles	50 €
ETXEPARE LIZEOA	Sorties pédagogiques pour les enfants d'Arrossa	100 €
RESTO DU CŒUR	Aide aux personnes démunies	100 €
MANEX ERDOZAINZI ETXART KOLEGIOA	Sorties pédagogiques pour les enfants d'Arrossa	200 €
ASSOCIATION LA ROSEE	Aide en faveur des jeunes polyhandicapées	100 €
ASSOCIATION AVENIR	Réduction des déchets verts et valorisation des déchets dans les espaces verts	50 €
IKAS BI	Aide au développement de l'enseignement bilingue	50 €
HEMEN ELKARTEA	Animation économique du Pays Basque (maintien et création d'emplois au Pays Basque)	200 €
LUMATXA	Contrôle des chats errants	100 €
EZTI ETXEA	Collectif apiculteurs (création d'une miellerie collective au Pays Basque)	100 €
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE GARAZI/BAIGORRY	Mise en place de partenariat solidaire entre acteurs de l'économie locale	100 €
XAPATA	Rassemble producteurs cerises d'Itxassou (élaboration reconnaissance AOP)	100 €
AFSEP	Association française des sclérosés en plaques	100 €
BAKE BIDEA	Mouvement civil pour la paix en Pays Basque	100 €

255-002 – Exonération Taxes Ordures ménagères ARRABIT Saint Martin

(Nomenclature 7.1 – Finances locales– Divers)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Monsieur ARRABIT SAINT MARTIN, survenu le 6 mars 2020, il souhaite exonérer la succession de la taxe d'ordures ménagères due sur la période de location du 1^{er} Janvier 2020 au 12 Avril 2020 pour un montant de 21.33€.

Prorata temporis 102 jours : 76.33 € / 365 jours x 102 = 21.33 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

ACCORDE l'exonération de la taxe d'Ordures Ménagères de Mr ARRABIT SAINT MARTIN pour la période de location du 1^{er} Janvier 2020 au 12 Avril 2020 pour un montant de 21.33 € (vingt et un euros et trente-trois centimes).

256-002 – Mise à disposition d'un agent communal d'Ossès pour l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire entre St Martin d'Arrossa et Ossès

(Nomenclature 9.1 – Autre domaine de compétence des communes – Mise à disposition JORAJURIA M. Dominique)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal d'Ossès à la commune de Saint Martin d'Arrossa en vue d'assurer l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire entre Saint Martin d'Arrossa et Ossès.

L'agent concerné par cette mise à disposition est Mme JORAJURIA Marie Dominique.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme JORAJURIA Marie Dominique pour l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire pour l'année 2020-2021.

257-002 – Demande de subvention au département pour travaux d'extension et de mise en conformité des cimetières et de l'église

(Nomenclature 9.1 – Autre domaine de compétence des communes – demande de subvention cimetière, église)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif aux travaux d'extension et de mise en conformité des cimetières et de l'église.

Pour le financement de cette opération, il signale que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide du Département, au titre du dispositif « Aide aux communes départementales ».

Ce dispositif permet d'accompagner les communes rurales, dans un cadre simplifié, pour leurs projets de maintien du patrimoine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aide aux communes départementales.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Aide aux communes départementales »,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation du dossier.

258-002 – Marché pour Accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2020-2024

(Nomenclature 1.1 – Marchés publics – Voirie 2020-2024)

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offres a été lancé sur la plateforme de marchés publics électroniques « DEMAT-ampa » ainsi que sur les journaux « Les petites affiches du Pays Basque et des Pyrénées-Atlantiques » et « Herria ».

Sur 9 dossiers retirés, 2 offres seulement ont été déposées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis dont voici le résultat :

- CARRIERES ET TRAVAUX DE NAVARRE = 170 970,45 € TTC
- ENTREPRISES COLAS = 182 059,98 € TTC

L'offre retenue est celle de l'entreprise CARRIERES ET TRAVAUX DE NAVARRE pour un montant de 170 970,45 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

ENTERINE la décision de la commission d'appel d'offre du 30 octobre 2020, à savoir l'offre retenue est celle de l'entreprise CARRIERES ET TRAVAUX DE NAVARRE pour un montant de 170 970,45 € TTC (cent soixante-dix mille neuf cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché en procédure adaptée,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

259-002 – Bail non soumis aux statuts des baux commerciaux avec la SARL ILETEGIA

(Nomenclature 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé – Bail commercial)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL ILETEGIA a formulé la demande d'occuper des locaux dans GUREA destinée à usage de dépôt pour du matériel et des marchandises.

Il est nécessaire d'établir un bail non soumis au statut des baux commerciaux en raison du caractère accessoire des locaux loués.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail non soumis au statut des baux commerciaux en raison du caractère accessoire des locaux loués.

260-002 – Remboursement frais avancés par Mr ARRABIT Bernard

(Nomenclature 9.1 – Autres domaines de compétences des communes – Avance frais ARRABIT Bernard)

Monsieur ARRABIT Bernard quitte la séance

Monsieur ETCHEGARAY, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur ARRABIT Bernard a, pour le compte de la commune, acheté un thermomètre médical sans contact pour l'école d'un montant de 57,90 €.

Monsieur le Maire-Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, au vu de la facture précitée, le Conseil Municipal :

DECIDE le remboursement de la facture du Thermomètre médical sans contact à Mr ARRABIT Bernard pour un montant de 57.90 € (cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes)

CHARGE Monsieur le Maire-Adjoint d'établir le mandat correspondant.

261-002 – Remboursement frais avancés par Mr ARRABIT Bernard

(Nomenclature 9.1 – Autres domaines de compétences des communes – Avance frais ARRABIT Bernard)

Monsieur ARRABIT Bernard quitte la séance

Monsieur ETCHEGARAY, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur ARRABIT Bernard a, pour le compte de la commune, acheté des bouteilles de vin pour un montant de 166,00 €.

Monsieur le Maire-Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, au vu de la facture précitée, le Conseil Municipal :

DECIDE le remboursement de la facture de bouteilles de vin à Mr ARRABIT Bernard pour un montant de 166,00 € (cent soixante-six euros)

CHARGE Monsieur le Maire-Adjoint d'établir le mandat correspondant.

262-002 – Aide pour encadrement des enfants durant le temps de cantine pour l'école Ortaizeko Ikastola

(Nomenclature 7.5– Subventions – Aide encadrement cantine)

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide pour l'encadrement des enfants durant le temps de cantine était attribuée aux écoles privés d'Ossès.

Il propose de reconduire cette aide et informe le Conseil Municipal qu'au vu des documents fournis par l'Ikastola d'Ossès, le coût de l'encadrement par enfant s'est élevé pour cette école à 81,20 €.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'accorder, au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Saint Martin d'Arrossa, une aide au montant de 81,20 € par enfant domicilié sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité d'accorder à l'école Ortaizeko Ikastola une aide de 81,20 € par enfant pour les aider au recrutement et à la rémunération du personnel encadrant le temps de cantine des enfants de St Martin d'Arrossa = 15 x 81,20 € = **1 218,07 €** (mille deux cent dix-huit euros et sept centimes)

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de fonctionnement (article 6574) au budget de l'exercice en cours,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide pour l'encadrement des enfants durant le temps de cantine était attribuée aux écoles privés d'Ossès.

Il propose de reconduire cette aide et informe le Conseil Municipal qu'au vu des documents fournis par l'école Saint Michel, le coût de l'encadrement par enfant s'est élevé pour cette école à 91,18 €.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'accorder, au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Saint Martin d'Arrossa, une aide au montant de 91,18 € par enfant domicilié sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité d'accorder à l'école Saint Michel une aide de 91,18 € par enfant pour les aider au recrutement et à la rémunération du personnel encadrant le temps de cantine des enfants de St Martin d'Arrossa = 4 x 91,18 € = **364,72 €** (trois cent soixante-quatre euros et soixante-douze centimes)

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de fonctionnement (article 6574) au budget de l'exercice en cours,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention.